

La France lance un avertissement à ses citoyens pour qu'ils n'investissent pas dans les colonies israéliennes

26 juin 2014

**LE COURRIER DE
L'ATLAS**
L'ACTUALITÉ DU MAGHREB EN EUROPE



C'est une première. Sur son site internet, le ministère des Affaires étrangères (MAE) a lancé un avertissement à ses citoyens pour qu'ils n'investissent pas dans les colonies israéliennes

situées en Cisjordanie, à Jérusalem Est ou dans le plateau du Golan.

Le Quai d'Orsay rappelle que les colonies sont illégales en vertu du droit international. En conséquence, précise le MAE, « il existe **des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes. Les transactions financières, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que d'autres activités économiques dans les colonies ou bénéficiant aux colonies, entraînent des risques juridiques et économiques liés au fait que les colonies israéliennes, selon le droit international, sont construites sur des terres occupées et ne sont pas reconnues comme faisant partie du territoire d'Israël.** Ceci est susceptible d'entraîner des litiges liés à la terre, à l'eau, aux ressources minérales et autres ressources naturelles, qui pourraient faire l'objet d'un achat ou d'investissement, comme des risques réputationnels. »

L'initiative du gouvernement français s'inscrit dans une action plus large menée au sein de l'Union européenne. Il y a quelques mois, **L'Allemagne et la Grande Bretagne avaient déjà lancé le même avertissement à leurs concitoyens**, l'Italie et l'Espagne devraient suivre prochainement. En France, les partisans du boycott prennent acte de la décision du Quai d'Orsay. « Cela ne fait que confirmer la nécessité de poursuivre la campagne de boycott « Désinvestissement et Sanctions contre Israël » et de **développer notamment nos campagnes contre les entreprises qui profitent de la colonisation et de l'apartheid israélien** », souligne **Imen Habib**, l'une des animatrices de la campagne BDS France.

Même s'il s'agit d'un avertissement, **la mesure est non contraignante**. Une entreprise française qui décidera demain de faire du business dans une colonie israélienne ne sera pas poursuivie par la justice française. Toutefois, un tel avertissement émanant des plus hautes autorités françaises rappelle quelques fondamentaux et peut inciter les entreprises à réfléchir à deux fois avant de s'engager dans les colonies israéliennes. On se souvient notamment du **cas de Vitens, cette entreprise néerlandaise d'eau qui avait annulé un contrat avec Mekorot** (la compagnie nationale d'eau). Une rupture de contrat survenue **juste après une recommandation du ministère néerlandais des Affaires étrangères**, qui avait informé Vitens de la coopération étroite de Mékorot avec les colonies israéliennes

Nadir Dendoune

Source : <http://www.lecourrierdelatlas.com/7...>

Pour en savoir plus consultez :

- notre [dossier thématique](#) sur la colonisation,
- la [rubrique de notre site](#) dédiée à la campagne « colonisation israélienne illégale, Palestine en danger »
- notre [page facebook](#) dédiée à cette campagne

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/La-France-lance-un-avertissement-a,4006>